

formée contre lui par Tort ; mais il a été condamné à une rétractation de l'accusation de vol qu'il avoit formée contre lui. Le Sr. Tort, & Mr. Falconet son Avocat, ont été condamnés solidairement à trois cents livres de dommages & intérêts. Les mémoires de Falconet pour Tort ont été supprimés comme calomnieux & diffamatoires ; & Mr. Gerbier qui avoit été impliqué dans ce procès à l'occasion de quelques lettres qu'il avoit écrites, a été purgé de son décret. Delpesch & Roger, impliqués également dans cette affaire, ont été renvoyés de l'accusation formée contre eux. C'est ainsi que s'est terminée au Châtelet cette affaire célèbre qui a donné lieu à tant & à de si volumineux mémoires. On est étonné, d'après le triomphe de Mr. de Guines, de ne voir Tort condamné qu'à une modique peine pécuniaire. Il semble que si l'accusation du Secrétaire contre l'Ambassadeur eût été mal fondée, on eût dû condamner le Sr. Tort à une peine afflictive. Cette tournure est encore un mystère qui se développera sans doute dans l'instruction qui va être faite de cette affaire au Parlement, où elle sera certainement portée sur l'appel du Sr. Tort.

La fermentation, au sujet des grains, n'est pas encore entièrement éteinte. Des lettres de Strasbourg portent, que la crainte d'une sédition a fait mettre ces jours derniers la garnison sous les armes, & deux fusiliers chez les boulangers. L'avant-dernière semaine, le feu a été mis à Gien-sur-